



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

Affaire n°10-191218 : Subventions aux associations et aux établissements publics / Attribution initiale à titre d'avance pour l'année 2019

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 décembre 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **22**

Absent (s) 03

Procuration (s) : 04.

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE PRÉSIDENT,

DANIEL JEAN-BAPTISTE dit PARNY


L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à DE ALMEIDA SANTOS Sylvie - Toussaint GRONDIN conseiller municipal à Alette ROLLAND - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET -

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM10-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 10-191218 :
Subventions aux associations et aux établissements publics
Attribution initiale à titre d'avance pour l'année 2019

Dans l'attente des derniers arbitrages sur les attributions des montants définitifs des subventions, il convient dès maintenant, de répartir une première enveloppe afin que les associations et établissements publics puissent fonctionner de façon normale au cours du premier trimestre.

Ces attributions s'avèrent nécessaires dans le cadre de la poursuite de l'action des associations et des établissements publics de la Commune.

Le Maire propose donc d'attribuer à titre d'avance sur les montants définitifs, les subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci - après.

Article	Dépenses	Montant avance 2019
65736	Subventions de fonctionnement versées aux établissements publics :	
	Caisse des Ecoles de la Plaine des Palmistes	20 000 €
	C.C.A.S de la Plaine des Palmistes	300 000 €
6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations :	
	Club Athlétisme Plaine des Palmistes (CAPP)	15 000 €
	Domaine des Tourelles	12 000 €
	Sporting Club Palmiplainois	8 200 €
	Plaisir Rando 2P	13 000 €
	En Plaine Musique	18 000 €
	Association La Kaz des Loupiots	21 250 €

L'élu Jean Noël ROBERT conseiller municipal, concerné par l'attribution des subventions à l'association « RANDO 2P » ne participe pas au vote (procuration donnée à Priscila ALOUETTE).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 2 abstentions (DELATRE Joëlle, BOYER Lucien) :

- **APPROUVE** les avances de subventions à verser aux établissements publics et aux associations ;
- **APPROUVE** l'imputation de ces dépenses au chapitre 65.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE PRÉSIDENT,

JEAN BAPTISTE dit RARNY Daniel

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM10-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018